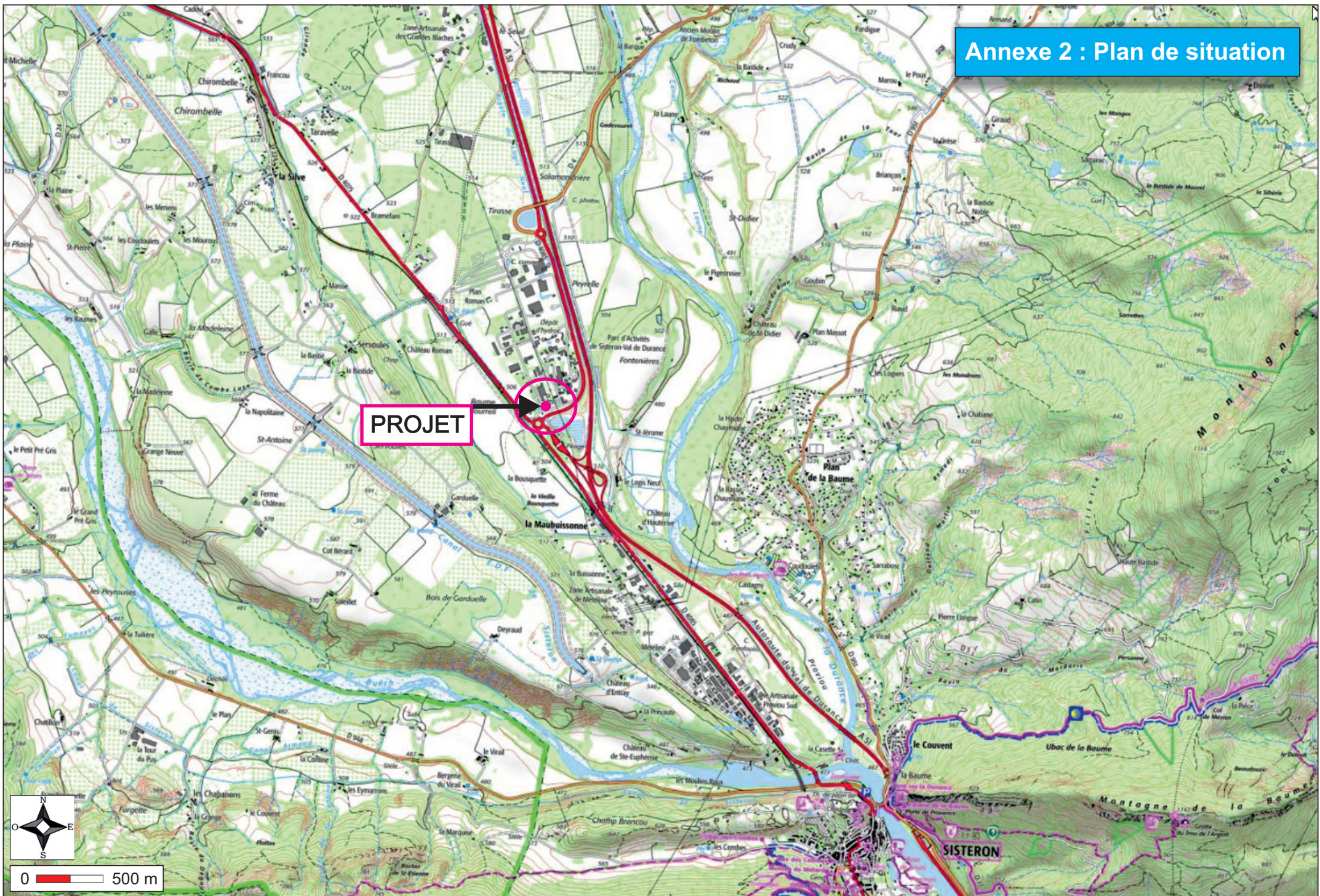
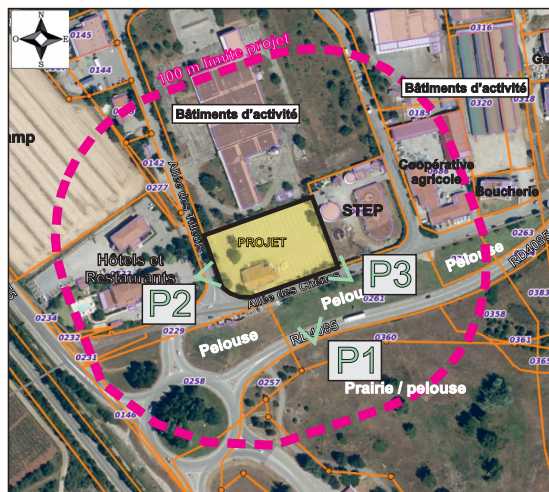


Annexe 2 : Plan de situation

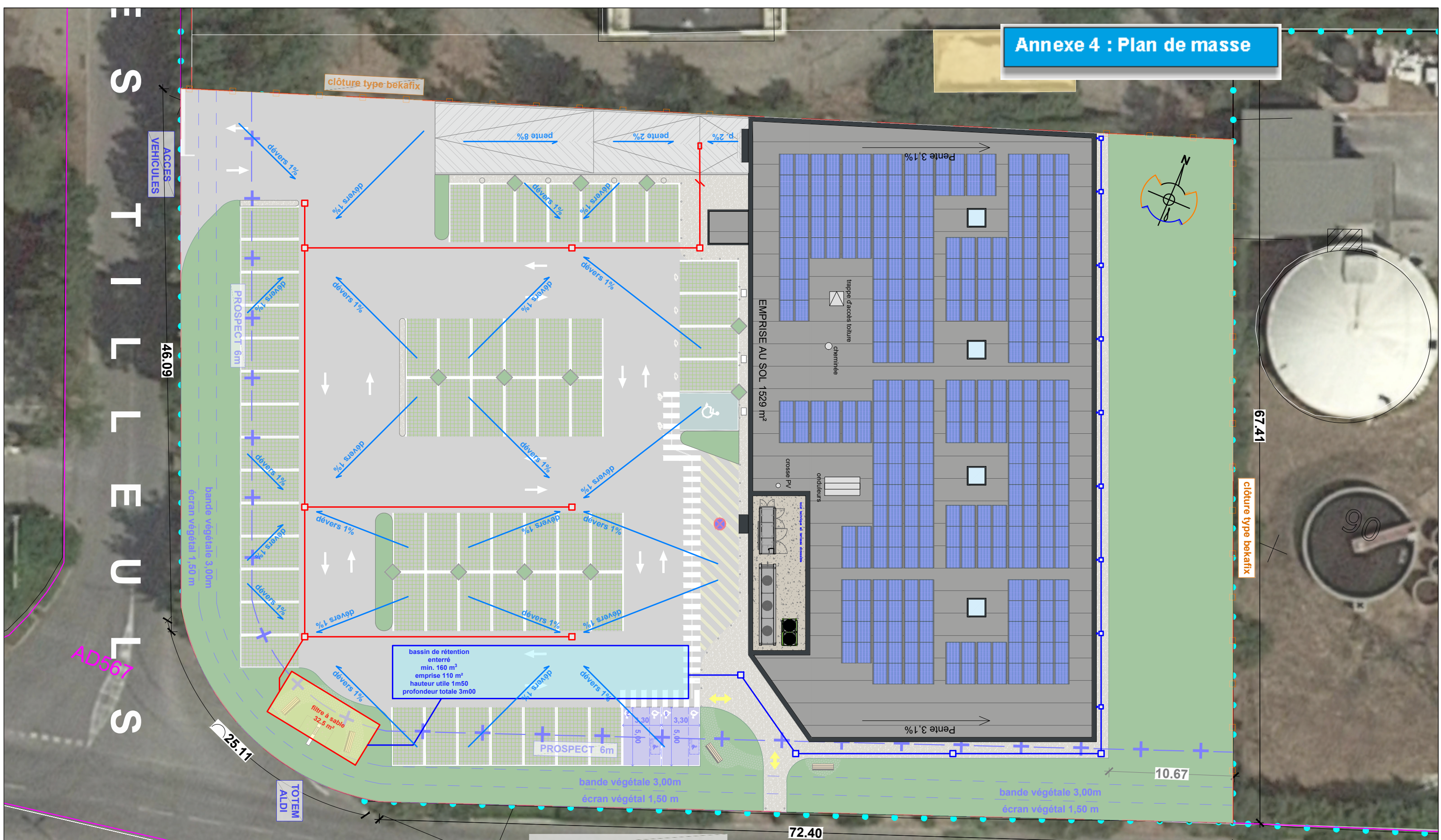
PROJET



Annexe 3 : Photographies

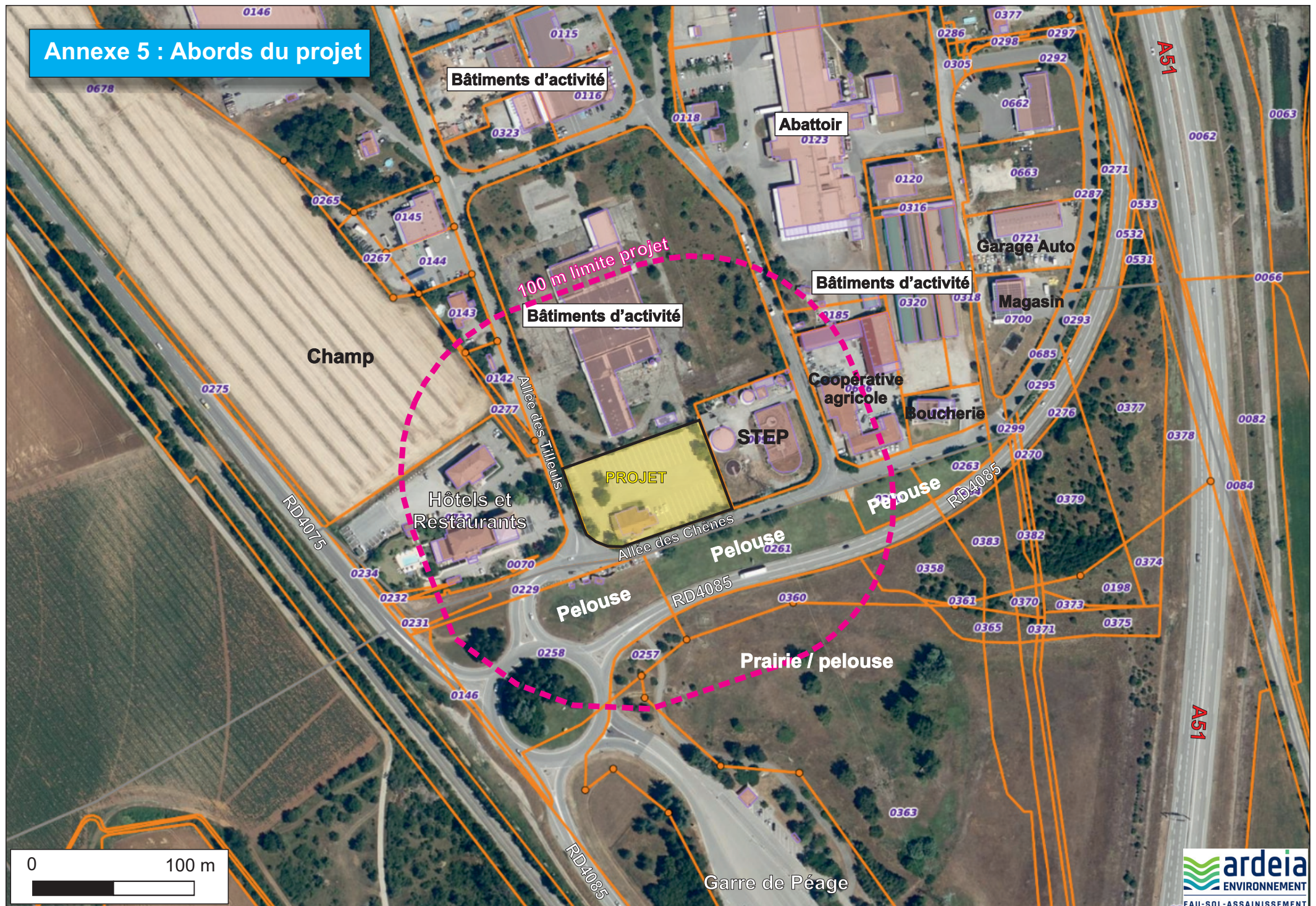


Annexe 4 : Plan de masse



	MAGASIN : MAGASIN ALDI SISTERON 1 allée des Romarins Le Plan Roman 04200 SISTERON		MAITRE D'OUVRAGE : IMMALDI ET COMPAGNIE Christel REYNARD, Responsable Développement 527 rue Clément Ader 77230 DAMARTIN-EN-GOEE T/06 84 95 36 88 christel.reynard@aldi.fr SIRET : 378 568 638 00043		MAITRE D'OEUVRE : ar_tek architectures 786 Chemin de la Longue Toque 84190 GIGONDAS T/06 73 89 71 75 contact@ar-tek.fr SIRET: 479 173 254 00026 - APE: 7111Z		LEGENDE :		PHASE Permis de construire	
	Direction Régionale : ALDI MARCHE CAVAILLON 412 allée des Cabedans 84 300 CAVAILLON France		IMMALDI ET COMPAGNIE PARC D'ACTIVITE DE LA GOEE 527 RUE CLEMENT ADER 77230 DAMARTIN EN GOEE CEEF						DATE 30/07/2024	INDICE ind. 8.20
									PAGE 02d	ech. 1/250e
									DESIGNATION PLAN DES RESEAUX HYDRAULIQUES projet	

Annexe 5 : Abords du projet

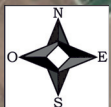


Annexe 6 : Localisation Zone NATURA 2000

PROJET

880 m

FR9301589
La Durance



0 200 m

ANNEXE 7

Compléments d'informations sur le projet de construction d'une surface commerciale ALDI sur la commune de SISTERON (04)

Description terrain et phase chantier

- La durée prévisionnelle du chantier est de 6 à 8 mois.
- Aucun déblais et évacuation des terrains naturels n'est prévu par le projet. Un aplanissement du terrain sera effectué.
- Le projet prévoit la suppression des arbres et arbustes situés en limite Ouest du projet. Les arbres présents en périphérie du site (limites Sud et Sud-Ouest) seront conservés. Le projet prévoit la plantation de 13 nouveaux arbres sur les parkings, des essences locales seront retenues.

Mesures mises en place pour éviter et réduire les nuisances de la phase chantier sur l'environnement et la santé humaine.

- Les travaux seront réalisés en période diurne, Les engins de terrassements seront gardés en bon état, stockés, entretenus et ravitaillés loin des fossés et des cours d'eau. Les engins bruyants fonctionneront à des horaires adaptés.
- Le stockage des terres et matériaux (béton) sera effectué à distance des fossés et réseaux pluviaux, aucun déversement de produits nocifs dans le milieu récepteur ne sera effectué (hydrocarbures, huiles de vidange, laitance de béton, etc.). En cas de soulèvement de poussières les terrains seront arrosés et l'entreprise en charge des travaux prendra toutes les mesures nécessaires.
- Les déchets seront collectés dans des conteneurs et bennes, et évacués au fur et à mesure de l'avancée des travaux.
- Des panneaux de signalisation seront installés pour avertir du passage d'engins de chantier. Le chantier et son entrée seront balisés.

Analyse de ses effets sur l'environnement et la santé humaine (bruit, nuisances, risque de pollution, déchets, destruction et dérangement d'espèces,...)

- La circulation des véhicules sur le site aura lieu en journée sur les périodes d'ouverture du magasin et à vitesse réduite. Le projet est situé dans une zone d'activité et à proximité de la RD4075 et RD4085, l'incidence sonore de la circulation de véhicules sur le site sera très limitée.
- L'entretien des espaces verts sera effectué en journée, à des horaires adaptés pour limiter leur incidence sonore sur le voisinage.
- Les installations de ventilations et réfrigération seront installées à l'arrière du bâtiment. Elles seront conçues pour être conformes aux prescriptions et seuils réglementaires mentionnées aux articles R1336-4 à R1336-13 du code de la Santé Publique, relatifs aux dispositions applicables aux bruits de voisinages. L'incidence sonore du site en activité sera très limitée.
- Nuisance olfactive : Le projet n'engendre pas d'odeurs.
- Nuisance lumineuse : Eclairage des bâtiments, de la voirie et des parkings, enseignes lumineuses. L'éclairage des bâtiments sera principalement orienté vers l'allée des Chênes qui est équipée de lampadaires. Les arbres présents en périphérie Sud et Sud-

Ouest seront conservés. Les aménagements s'inscrivent dans une zone lumineuse urbaine.

- Le risque de pollution est limité, le projet ne prévoit pas de station-service. Le projet ne rejettera aucune eau de process. Aucun produit polluant ne sera présent en grande quantité sur le site. Le principal risque est le déversement accidentel de produit polluant sur le Parking. La pollution sera confinée dans le réseau de collecte et de rétention pluvial du site pour permettre le pompage et l'intervention d'entreprises spécialisées.
- - Le site ne recoupe aucune zone de protection d'espèce ou d'habitat naturel. Le site est occupé actuellement par un restaurant et des parkings. Le projet est situé dans une zone d'activité. Il ne constitue pas un corridor écologique. Le projet n'entraînera pas de destruction ou de dérangement d'espèces protégées.